AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1275
FR0010298620-FS0637

9 août 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MEMSCAP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2023, la société anonyme MCA Finance[1] (48C boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 août 2023, les seuils de 5% du capital et droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 298 519 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,99% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Patrick Creuze qui ne détient aucune action MEMSCAP.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 476 902 actions représentant 7 954 429 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.